



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 07/09/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	26	3	29	0
LB/TD N° 2026/67	TARIFS DU MARCHÉ DE NOËL				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique BROSSIER, Alexandra DUFAU, Cyrille ANDRIEU-LACU, Dominique CROIZET, Sébastien BAUDOIN, Sandrine CLOTEAUX, Lydie DALIGAUX, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Robert STECK, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Armelle THÉRON-CAPLAIN

Représentés :

- Ozan ERGIN, pouvoir à Gildas SERVIERES
- Cendrine CHEGUI, pouvoir à Marie-France CAUSSIN
- Abdoul THIAM, pouvoir à Julien RICHER
- Stéphane LEMOINE, pouvoir à François BELHOMME
- Manon CROIZET, pouvoir à Dominique CROIZET

Secrétaire de séance : Dominique CROIZET



Vu du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Vu l'article L.310-2 du Code de commerce relatif à la vente au déballage,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les tarifs du marché de Noël qu'elle organise au mois de décembre ;

Madame Alexandra Dufau, Conseillère municipale déléguée aux commerces, à l'artisanat et à l'attractivité locale expose la nécessité de réduire le coût de location d'un barnum afin de l'ajuster au premier tarif pratiqué pour un emplacement extérieur. Les autres tarifs existants demeurent inchangés.

Il est ainsi proposé de fixer les tarifs comme suit :

Emplacement extérieur

- Barnum 3 x 3 m (le week-end) : 30 €
- Emplacement food-truck :
 - véhicule de - 3 T : 12.20 €/jour
 - véhicule de + 3 T : 24.30 €/jour

Emplacement intérieur

- Emplacement de 2,40 m (le week-end) : 55 €
- Emplacement de 3,20 m (le week-end) : 75 €

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Fixe les nouveaux tarifs du marché de Noël comme déterminés ci-dessus.

Secrétaire de séance
Dominique CROIZET

Fait et délibéré à Épernon,
le 14 septembre 2026

Le Maire,
Loïc BOUR

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.